

Mai 2012

F



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente et unième session
Rome, 14-18 mai 2012
Élaboration d'une stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques agricoles dans la région Proche-Orient

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. GÉNÉRALITÉS ET CONTEXTE	1-2
II. STATISTIQUES AGRICOLES: DÉFIS À RELEVER DANS LA RÉGION PROCHE-ORIENT	3-4
III. JUSTIFICATION, SYNERGIES ET BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS	5-6
IV. IMPACT, RÉSULTAT ET PRINCIPAUX EFFETS DIRECTS DE LA STRATÉGIE	7-9
V. PROCESSUS PRÉPARATOIRES	10-16
VI. ACTIONS IMMÉDIATES ET MOBILISATION DES RESSOURCES	17-18

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

I. GÉNÉRALITÉS ET CONTEXTE

1. À sa quarantième session, en février 2009, la Commission de statistique de l'ONU, reconnaissant qu'il était urgent d'améliorer les statistiques agricoles, a recommandé l'élaboration d'une stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. L'objectif de la stratégie est de fournir un cadre qui doit permettre aux systèmes de statistiques nationaux et internationaux de produire les données et les informations de base sur l'agriculture nécessaires à la prise des décisions. La stratégie repose sur trois piliers:

- i) l'élaboration d'une série minimale de données essentielles que les pays fourniront pour répondre aux besoins actuels et nouveaux;
- ii) l'intégration de l'agriculture dans les systèmes nationaux de statistique et la collecte de données ventilées par sexe de façon à répondre aux attentes des responsables politiques et des autres utilisateurs des données, à savoir qu'ils peuvent utiliser les données sur les disparités hommes-femmes dans l'agriculture et qu'elles sont comparables d'une période et d'un pays à l'autre;
- iii) la durabilité du système des statistiques agricoles grâce à une gouvernance vigoureuse et à des capacités statistiques fortes.

2. À sa quarante et unième session, la Commission de statistique a approuvé la Stratégie mondiale et recommandé à la FAO de prendre la direction des préparatifs d'un plan de mise en œuvre d'un programme complet de renforcement des capacités statistiques visant à reconstituer des systèmes statistiques dans les pays en développement ou à améliorer ceux qui existent déjà.

II. STATISTIQUES AGRICOLES: DÉFIS À RELEVER DANS LA RÉGION PROCHE-ORIENT

3. Dans de nombreux pays du Proche-Orient les systèmes de statistiques agricoles sont problématiques, faibles, non coordonnés, mal financés et surtout non viables, et leurs produits sont insuffisants tant sur le plan de la quantité et de la qualité que sur celui de la diffusion.

4. Parallèlement, les utilisateurs de données aux niveaux national, régional et international ont besoin en continu de données de qualité, mais les bureaux nationaux de statistiques qui produisent les données et les informations n'ont malheureusement pas les capacités qui leur permettraient de générer les informations demandées en temps voulu. Les activités de statistiques agricoles dans la région du Proche-Orient sont d'autant plus difficiles à réaliser. Pour faire face à ces demandes pressantes, les pays du Proche-Orient doivent surmonter les problèmes que posent actuellement la qualité des données et pour cela élaborer une stratégie régionale visant à améliorer les statistiques agricoles et à fournir un cadre permettant aux systèmes de statistiques nationaux et internationaux de produire et d'appliquer les données et les informations de base nécessaires aux processus décisionnels.

III. JUSTIFICATION, SYNERGIES ET BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS

5. La stratégie régionale est une priorité car elle permettra de renforcer les capacités statistiques agricoles et de fournir un cadre de qualité où les données nationales seront élaborées avec une plus grande transparence. Elle donnera aussi la possibilité de mobiliser les ressources qui seront nécessaires à l'élaboration des statistiques agricoles et d'offrir une formation adaptée à la demande et bien ciblée par le biais d'ateliers et de séminaires. Par ailleurs elle renforce les réseaux entre les États Membres et les partenaires qui auront ainsi accès aux informations les plus récentes et les plus pointues, et donne l'occasion de réunir les parties prenantes et de constituer une tribune où les spécialistes pourront mettre en commun leurs expériences, les faits nouveaux et les difficultés rencontrées. En outre, l'approche globale des statistiques agricoles, y compris sur la foresterie et la

pêche, aura des résultats significatifs pour la région. Les liens entre, d'une part, les statistiques agricoles, et d'autre part, la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural, les politiques commerciales et les questions nutritionnelles, y compris le fossé hommes-femmes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, renforceront également la qualité et l'exhaustivité des données et de l'information.

6. Les principales parties prenantes de la stratégie sont les organisations régionales et sous-régionales (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – CESAOC et Organisation arabe pour le développement agricole – OADA, etc.), et les bailleurs de fonds comme la Banque islamique de développement et la Banque africaine de développement, le Fonds arabe et d'autres institutions régionales, comme par exemple le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC) et Arab Training and Research Institute for Statistics (ATRIS). Les bénéficiaires directs du projet seront les États Membres de la région, en particulier les ministères concernés par l'agriculture et le développement rural et les bureaux centraux des statistiques. Il faut également citer les utilisateurs et les producteurs de données dans et en dehors de la région.

IV. IMPACT, RÉSULTAT ET PRINCIPAUX EFFETS DIRECTS DE LA STRATÉGIE

7. L'objectif de la stratégie est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la réduction de l'instabilité des prix alimentaires et à l'amélioration des revenus et du bien-être des populations rurales grâce à des politiques fondées sur des éléments concrets et conformes à la visée de l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD 1), à savoir « réduire l'extrême pauvreté et la faim, et assurer la parité hommes-femmes et l'équité sociale ». En outre, des politiques améliorées contribueront à l'utilisation durable des ressources en eau et en terres et à l'adaptation des activités agricoles au changement climatique de manière à relever le défi de l'OMD 7: « Assurer la préservation de l'environnement ».

8. La stratégie doit permettre aux pays de mettre en place des systèmes statistiques durables qui fourniront aux décideurs des données agricoles et rurales précises et fiables – comparables dans le temps et l'espace et ventilées par sexe et par âge. Les résultats spécifiques sont notamment:

- Augmentation substantielle du nombre de pays ayant la capacité de produire une série minimale de données essentielles, y compris des données ventilées par sexe, d'analyser les données et de diffuser les résultats pour répondre aux besoins actuels et nouveaux des parties prenantes nationales et internationales;
- Augmentation substantielle du nombre de pays ayant la capacité de mettre en place un système de statistiques agricoles durable grâce à la coordination et à l'intégration de l'agriculture dans les systèmes statistiques nationaux;
- Nombre croissant de personnes intervenant dans les statistiques agricoles qui sont dotées des compétences appropriées grâce à la formation et à l'assistance technique.

9. Les principaux effets directs de la stratégie sont notamment:

- Matériels de plaidoyer et outils techniques élaborés et appliqués dans les pays, montrant la nécessité de disposer de statistiques et de les utiliser pour prendre des décisions et des mesures efficaces;
- Systèmes implantés dans les pays permettant d'accéder facilement aux statistiques nationales et sous-nationales et de les diffuser, comme par exemple Country STAT;
- Directives méthodologiques, normes statistiques, manuels et exemples de bonnes pratiques pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données et assistance technique fournie aux pays pour mettre en application ces méthodes, notamment sur la production et l'analyse de données ventilées par sexe;

- Nouvelles méthodologies d'un bon rapport coût-efficacité en matière de collecte, de production, d'analyse et de présentation des données, élaborées par les grands instituts de recherche, selon une approche synergique, en évitant tout chevauchement d'efforts;
- Une base de données mise à jour continuellement qui contient les projets de recherche et les pratiques optimales pour le partage des connaissances et une liste d'experts;
- Procédures d'assistance technique élaborées et harmonisées visant à améliorer les capacités institutionnelles, structurelles et techniques des systèmes statistiques agricoles, et appliquées aux niveaux régional et national;
- Un réseau de bureaux de statistiques agricoles permettant d'échanger les expériences et les pratiques grâce au renforcement des capacités, au soutien technique et autres indications utiles aux États Membres pour produire et analyser les données et les informations, y compris des données ventilées par sexe;
- Matériel de formation, y compris apprentissage électronique, produit, diffusé et utilisé aux niveaux national et régional.

V. PROCESSUS PRÉPARATOIRES

10. Un Comité de pilotage de la stratégie régionale dans lequel seront représentés les bureaux statistiques nationaux, les ministères de l'agriculture, les organismes régionaux et internationaux de coordination et les bailleurs de fonds constituera l'organe de décision responsable de la mise en œuvre. Il assurera le leadership stratégique et la supervision du bureau mondial qui sera créé dans la Division de la statistique de la FAO et dirigé par le coordonateur mondial.

11. Les organismes régionaux de coordination fourniront une formation directe et une assistance technique aux systèmes statistiques nationaux intégrés et assureront les contacts avec les autres bureaux dans la région afin de coordonner les efforts respectifs et éviter les chevauchements d'efforts. La gouvernance au niveau national implique l'organisation d'un système statistique national qui rassemble le bureau statistique national, les ministères sectoriels et les autres institutions qui fournissent des données pertinentes pour la stratégie. L'organisme de coordination national sera aussi chargé de promouvoir la mobilisation des ressources et d'établir et de maintenir les communications avec les parties prenantes pour ce qui concerne le contenu et le champ d'application du système statistique national. Les coordonnateurs nationaux définiront la méthodologie et le plan de travail qu'ils adopteront pour mettre en œuvre la Stratégie.

12. Une évaluation par pays sera réalisée afin de classer les pays en fonction de leur capacité de produire une série minimale de données fondamentales, et servira de point de départ pour recenser les besoins en matière de formation, d'assistance technique et de recherche afin que chaque pays puisse formuler un plan d'action national et déterminer la méthodologie et la technologie qu'il entend appliquer. Un questionnaire d'évaluation normalisé sera utilisé pour obtenir des informations de base dans chaque pays et déterminer quels éléments de la série minimale de données fondamentales sont fournis et par qui, la fréquence des données et leur qualité. Une évaluation par pays plus approfondie sera réalisée après la classification des pays.

13. Le programme de renforcement des capacités commencera par fournir une assistance et une formation techniques sur les méthodes statistiques de base et sur l'utilisation des nouvelles méthodologies et technologies. Des normes statistiques et des directives techniques seront élaborées sur tous les aspects du système statistique agricole, notamment:

- Mise en place et renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles d'intégrer l'agriculture dans le système statistique national;
- Conception et mise en œuvre d'un cadre directeur d'échantillonnage;

- Conception et mise en œuvre d'un programme d'enquêtes intégré;
- Harmonisation des données provenant de diverses sources, notamment les données administratives;
- Intégration des données dans les domaines économique, social et environnemental, y compris les données ventilées par sexe pour la prise de décision;
- Adoption de nouvelles technologies de collecte, de traitement et de diffusion des données.

14. L'assistance technique sera fournie aux pays à l'aide des directives et de la documentation établies par le Bureau mondial et sera dispensée sous forme à la fois de transfert de connaissance et d'assistance directe. Des indications seront données aux pays pour formuler un plan d'action spécifique de mise en œuvre de la stratégie mondiale, dans le cadre de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). Ce plan d'action tiendra compte des autres initiatives de renforcement des capacités en cours afin d'éviter les chevauchements d'efforts et de coordonner les activités. Des activités de formation des formateurs seront organisées dans la région pour l'utilisation de ces directives.

15. Le Bureau mondial sera chargé principalement de concevoir les programmes de formation et d'élaborer les matériels voulus, y compris pour l'apprentissage électronique; il définira également les connaissances théoriques et pratiques dont il est besoin aux différents niveaux de compétences pour produire des statistiques de base officielles.

16. Au niveau régional, les principales activités de formation consisteront à évaluer les besoins des pays en matière de formation, à former les formateurs et à soutenir l'apprentissage électronique pour la formation en cours d'emploi. La formation directe sur des sujets spécifiques sera dispensée dans le cadre de séminaire aux niveaux national et régional. Le coordonnateur régional aidera à renforcer les capacités de centres de formation sélectionnés et facilitera l'accès à la formation des statisticiens agricoles. Les pays contribueront à répertorier les besoins en matière de formation, à organiser la formation en cours d'emploi, à assurer l'accès au matériel d'apprentissage électronique et à choisir le personnel devant bénéficier des différents possibilités de formation.

VI. ACTIONS IMMÉDIATES ET MOBILISATION DES RESSOURCES

17. Les activités immédiates prévues incluent notamment:

- Établir les rapports d'évaluation par pays sur le niveau des statistiques agricoles et sur les besoins spécifiques.
- Établir un dialogue avec les partenaires et les parties prenantes.
- Organiser des réunions ou consultations sur l'élaboration de la stratégie.
- Établir le document de stratégie nationale pour l'amélioration des statistiques agricoles dans la région du Proche-Orient.

18. Un fonds fiduciaire mondial et un fonds fiduciaire pour l'Afrique seront créés. La communication, le plaidoyer et la mobilisation des ressources seront des activités d'importance cruciale au cours des prochains mois.